



Daillens – Oulens et sa Région, Face à Quel Vent ?

Communiqué de presse :

Au terme du délai de la mise à l'enquête (10 mai – 12 juin) des différents dossiers liés au projet de la décharge de "la Vernette", l'association Daillens - Oulens et sa région, Face à quel vent a le plaisir de pouvoir consolider ses actions.

En effet, l'opposition définitive rédigée par **maîtres Hohenauer et Readler (Étude HDC)** a été remise le mercredi 12 juin avec 803 procurations individuelles signées par une large majorité d'habitants des communes concernées.

Ceci représente autant d'oppositions individuelles.

L'engagement des citoyens s'est révélé massif comme lors du vote consultatif en mars dernier (65% de participation, 92% s'y était opposé), au-delà des barrières administratives et juridiques de l'outil qu'est la procuration.

L'association, fière de ses 165 membres a elle aussi remis une opposition au travers de l'étude HDC pour représenter ses voix.

Pour rappel, la décharge de la Vernette, qui fait partie du plan vaudois de gestion des déchets, est prévue sur un terrain à cheval sur les communes de Daillens et d'Oulens-sous-Echallens. Cette décharge « de type D et E » prévue pour 2'500'000m³ de déchets enfouis (plus de 430'000m² en surface) a été mise à l'enquête par l'exploitant Orllati.

Cette décharge est prévue pour le stockage définitif de résidus d'usines d'incinération et pour les terres souillées et doit être exploitée de 2021 à 2050 environ.

L'opposition a pour axes majeurs :

- absence de contrôle démocratique
- le non-respect de la clause du besoin
- l'inopportunité du projet
- conflit avec le PAC Venoge
- augmentation sous-estimée du trafic routier
- l'absence de pesée des intérêts
- absence de présence du rail à ce jour
- instabilité des sols au niveau de la STEP, risque notable

- nombreux manquements du Rapport selon l'article 47 OAT
- dépréciation des biens immobiliers
- les défauts inhérents à la réalisation du projet :
 - > surface d'assolement
 - > protection des eaux
 - > protection de l'air
 - > protection contre le bruit
 - > dangerosité des voies d'accès
 - > dangers naturels
- protection du paysage, de la nature et de l'environnement
- absence totale de garanties données aux habitants concernés

Le comité tient à remercier tous les signataires, tous les partisans de cette campagne contre l'implantation de cette décharge.

Un grand MERCI! Au nom du comité

Daillens, mercredi 12 juin.

Pour tout renseignement complémentaire :

Yves Gubinelli / Président de l'association

+ 41 79 849 65 87